

Département
Des ARDENNES

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 26.04.2024
Convocation faite
Le 11.04.2024

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 18 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le jeudi dix-huit avril à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2024, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, M^{me} Valérie D'AMARIO (Suppléante de M^{me} Virginie ROGISSART), MM. Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, MM. Jean GUION, Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Délibération
N°2024-04-082 Bis

Annule et remplace la
délibération n°2024-04-082 :
Affectation du résultat
Budget Primitif Annexe
Locations TVA Immobilières
pour 2023

Absents excusés : MM. Hervé FRANCOITTE (pouvoir à M. Bernard DEKENS), Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), M^{me} Virginie ROGISSART (Représentée par M^{me} Valérie D'AMARIO), M. Richard DEBOWSKI (pouvoir à M. Fabien PRIGNON), M^{me} Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF (pouvoir à M. Pascal GILLAUX), M^{me} Isabelle FABRE (pouvoir à M. Antoine DI CARLO), M. Philippe RAVIDAT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M^{mes} Evelyne LAHAYE (pouvoir à M. Jean GUION), Laure BARBE, Laëtitia COMPAGNON.

M. Daniel DURBECQ, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a accepté.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu ses délibérations n°2023-04-080 et n°2023-04-081 du 18 avril 2024, approuvant les Comptes Administratif et de Gestion 2023 du Budget Primitif Annexe TVA Locations Immobilières,

Le Compte Administratif 2023 du Budget Annexe Locations TVA immobilières laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 6 309 360,41 €, ainsi qu'un déficit d'investissement de 2 715 421,31 €,

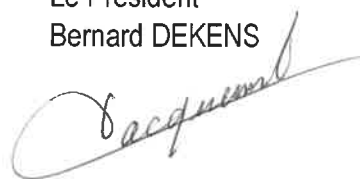
Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 17 avril 2024,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** de reporter 2 715 421,31 € en totalité au compte 001 : « *Déficit d'investissement reporté* » de la section d'investissement,
- * **décide** de reporter les restes à réaliser qu'il contient, soit 15 702 637,85 € en dépenses d'investissement et 13 185 468,70 € en recettes d'investissement,
- * **décide** d'affecter 5 232 590,46 € au compte 1068 « *Excédents de fonctionnement capitalisés* »,
- * **décide** de reporter 1 593 023,95 € au compte 002 « *Excédent de fonctionnement reporté* ».

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS



Pour le Président de la Communauté
de Communes Ardenne rives de Meuse
Le Vice-Président